

7112/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mars 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mars 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE)
2020/1998 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des
droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes